

Commission de l'Education du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

19 FÉVRIER 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2009

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
2.1	Question de Mme Véronique Jamoulle à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « plan 'Charlemagne' proposé par la Fapeo »	3
2.2	Question de M. Yves Reinkin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « suites à donner à l'agression contre l'Athénée d'Alleur »	4
2.3	Question de M. Léon Walry à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « création d'une école secondaire spécialisée de type 4 en Brabant wallon »	6
2.4	Question de M. Michel de Lamotte à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'intrusion d'animateurs de radio dans les établissements scolaires »	6
2.5	Question de Mme Anne Barzin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « valorisation au barème 501 »	7
2.6	Question de Mme Françoise Schepmans à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, et à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative aux « viols commis au sein des écoles de la Communauté française »	8
2.7	Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « mesures en faveur du pouvoir d'achat : état des lieux »	9
2.8	Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, et à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « remboursement des abonnements scolaires par la Communauté française »	9

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 45.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales adressées à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, par M. Daniel Senesael sur « l'hygiène dans les établissements scolaires », par M. Dimitri Fourny à propos de la « surveillance du temps de midi dans les écoles fondamentales », par Mme Caroline Cassart-Mailleux relatives à « l'enseignement à domicile » et au « retrait des classes du matériel radioactif » et par M. Daniel Senesael à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale, au sujet de la « reconnaissance des diplômés en langue des signes », sont retirées.

2 Questions orales (Article 64 du règlement)

2.1 Question de Mme Véronique Jamoulle à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « plan 'Charlemagne' proposé par la Fapeo »

Mme Véronique Jamoulle (PS). – La presse s'est fait l'écho des trente propositions du plan « Charlemagne » de la Fapeo pour lutter contre l'échec scolaire. Vous avez également dû les recevoir. Ces propositions rejoignent celles de la plateforme associative de lutte contre l'échec scolaire dont nous avons déjà parlé dans cette commission, ainsi que celles présentes dans le Contrat pour l'école. Je ne vais pas toutes les citer. Elles vont d'un tronc commun jusqu'à seize ans à la critique de la sous-traitance aux familles et aux écoles des devoirs d'une part importante des missions de l'école.

Certaines propositions m'ont étonnée car elles figurent déjà dans le Contrat pour l'école, à la rédaction duquel la Fapeo avait été étroitement associée, ou celles de la plateforme de lutte contre l'échec scolaire. Néanmoins certains points du plan sont très intéressants. Que pensez-vous du constat de la Fapeo sur le rôle des familles ? Les écoles des devoirs ne sont-elles pas un cadre approprié pour répondre à ce problème du rattrapage ?

Quelles pistes préconisez-vous pour éviter aux parents ce type de situation ?

La Fapeo propose également la suppression pure et simple du redoublement. Le Contrat pour l'école a certes des objectifs chiffrés sur le redoublement et l'abandon scolaire, mais pensez-vous que cela soit envisageable ? Ne serait-ce pas une réponse à la dualisation de l'enseignement ? Je crains cependant que si on ne l'assortit pas d'une série de mesures, prévues notamment dans le Contrat pour l'école, on en arrive à un nivellement par le bas de notre enseignement. Or personne ne le souhaite.

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – J'ai pris connaissance avec intérêt des propositions de la Fapeo. J'y vois la volonté des parents de faire part de leur expérience et de s'impliquer dans le processus d'amélioration de la qualité de l'enseignement promu par le Contrat pour l'école. La Fapeo et l'Ufapec sont pour moi des partenaires essentiels à cette fin. Sans cette cohérence entre l'école et les parents, les élèves sont mis en porte-à-faux.

Certaines propositions, comme la remédiation immédiate, le soutien aux devoirs, la gratuité de l'école ou l'adaptation des apprentissages sont progressivement mises en œuvre sur le terrain grâce aux initiatives prises par le gouvernement, telles que le renforcement de l'encadrement des élèves, le tronc commun au premier degré, la réduction des frais scolaires et de transport en commun, l'organisation en bassins scolaires, la mise en œuvre d'un encadrement différencié au bénéfice des écoles accueillant les publics scolaires les moins favorisés.

D'autres, comme la fédération des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel ou la suppression du redoublement, ont le mérite de poser le débat et d'engager une réflexion constructive et innovante. Je ne pense pas que nous puissions décréter la suppression du redoublement. Cette mesure doit nécessairement être accompagnée. On ne me fera donc jamais dire qu'il est impossible de faire mieux pour éviter les redoublements, ni qu'on ne peut faire mieux en ne faisant pas autrement. Il y a beaucoup de choses à faire autrement en matière de redoublement, depuis la formation initiale et continuée des enseignants à l'attention qu'il convient d'apporter à ce qui se passe en dehors de l'école. Sans quoi, on vend du vent.

On ne peut supporter que seulement la moitié de nos élèves de quatrième secondaire n'aient jamais redoublé. Il faut s'interroger sur les raisons de ce gâchis. Les évaluations externes nous aident à voir où le bât blesse. Mais il y a encore tout un travail de réflexion à mener. Nous devons nous

interroger sur les formations continuée et initiale. Telle qu'elle est actuellement conçue, la formation continuée ne semble pas être une mauvaise piste. À supposer que l'on veuille en mettre une aujourd'hui sur pied pour répondre à un besoin actuel, on est sûr qu'elle n'aura pas lieu avant l'année scolaire 2011 ou 2012. L'école a besoin d'une réaction plus rapide et efficace.

Pour conclure, je rappellerai deux chantiers importants pour renforcer le travail en commun avec les parents d'élèves et les familles : le projet de décret sur les associations de parents qui permettra de mieux les financer et celui sur l'encadrement différencié qui bénéficiera d'un investissement de 60 millions d'euros. Ces moyens seront affectés aux écoles qui cumulent un certain nombre de désavantages que l'on ne peut traiter par doses homéopathiques.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Je pense qu'il nous faudrait un plan « Marshall » ciblé comme le prévoit le Contrat pour l'école mais on en discutera bientôt à l'occasion de la présentation du projet de décret sur l'encadrement différencié.

Par ailleurs, je me réjouis que l'on reconnaisse le rôle des associations de parents, et votre réponse au problème des redoublements me soulage. Il faut en effet lutter contre ce phénomène, mais pas n'importe comment. Il est sans doute trop tard pour intervenir sous cette législature mais il faudra, dès le début de la suivante, repenser la formation initiale et surtout continuée des enseignants. Il semble y avoir un consensus sur la question, ce qui est de bon augure.

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – C'est en effet trop tard. Cependant, il va falloir user de beaucoup de persuasion pour que la formation continue s'organise également en inter-réseaux.

2.2 Question de M. Yves Reinkin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « suites à donner à l'agression contre l'Athénée d'Alleur »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je suis heureux de vous poser cette question quinze jours après les faits et pas dans une question d'actualité qui aurait pu nous mener à des délires sécuritaires, comme il nous est déjà arrivé d'en avoir. Ma question ne s'inscrit pas du tout dans cet esprit. Au contraire, je voudrais élargir la réflexion et trouver des solutions durables et sérieuses à des problèmes aussi graves que ceux soulevés par les événements d'Alleur.

Je rappelle brièvement les faits. Le 5 février dernier, des jeunes font irruption dans le réfectoire d'une école d'Alleur. Ils s'en prennent aux éducateurs et jettent chaises et tables par terre, etc. Des enfants sont blessés, certains doivent même être hospitalisés.

Ce n'est pas la première fois qu'une école fait l'objet de vandalisme. On entend régulièrement dire que telle ou telle école a été vandalisée durant la nuit ou le week-end. À Alleur, les faits se sont produits en pleine journée, devant les élèves, les éducateurs et les enseignants. De plus, les auteurs s'en sont pris aux personnes. Chacun peut imaginer la charge émotive que cela a suscitée.

Il s'agit de faits graves qui méritent d'être sanctionnés. En plus de la préoccupation légitime de garantir la sécurité, nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles les jeunes s'en prennent à l'un des derniers symboles du service public qu'est l'école.

Multiplier les mesures techniques visant à préserver les crèches, les écoles ou les hôpitaux risque de nous amener à créer des forteresses chargées de protéger une partie de la population contre une autre. Une telle ambiance sécuritaire pourrait se révéler difficile à supporter.

Monsieur le ministre, quel bilan tirez-vous des mesures de soutien à l'école, aux élèves et aux enseignants qui ont été prises suite à cette agression ?

Quelle est la position du gouvernement sur les équipements technologiques de sécurité ? Hier encore, j'interrogeais une de vos collègues sur des puces électroniques que d'aucuns envisagent de faire porter aux enfants. Parmi ces nouveaux équipements, lesquels vous semblent nécessaires, lesquels considérez-vous comme moins acceptables ?

Quelles mesures seront prises pour tenter de mieux intégrer l'école dans son quartier et rétablir rapidement la convivialité ? Une réflexion a lieu actuellement sur le partenariat public privé (PPP), qui inclut la rénovation des bâtiments. Le lien entre l'établissement scolaire et le quartier est-il pris en compte ?

Enfin, quelle est votre analyse de ces événements, en particulier en termes d'exclusion sociale des jeunes peu ou pas scolarisés ? Il semblerait en effet que certains jeunes qui s'en sont pris à cette école en avaient été exclus et qu'ils n'en fréquenteraient pas une autre. Comment faire en sorte que des élèves ne restent pas sans école après une exclusion ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Ces événements suscitent de

nombreuses questions, je n'ai pas toutes les réponses. Parmi les agresseurs identifiés se trouvaient des jeunes et un adulte. Si certains avaient été étudiants dans l'établissement, on ne peut cependant pas affirmer qu'ils n'étaient pas scolarisés.

Il y a eu intrusion et faits de violence. Des éducateurs et des élèves ont été blessés. Ces faits sont inacceptables et choquants. L'école doit être un lieu sacré où les querelles extérieures n'ont pas leur place. Nous constatons malheureusement que cela arrive parfois.

La réaction de l'ensemble de la communauté éducative a été exemplaire. Après ces événements, toutes les mesures nécessaires d'encadrement ont été prises. Les responsables ont fait appel à la médiation scolaire. À la demande du chef d'établissement, le CPMS et l'équipe d'éducateurs ont été renforcés.

Pour m'être rendu à plusieurs reprises dans cette école de la banlieue liégeoise, je puis confirmer que c'est un lieu agréable, constitué de pavillons sis dans un écrin de verdure d'une dizaine d'hectares. C'est un établissement modèle à plus d'un titre. Il est cité en exemple comme la meilleure expérience d'immersion en Communauté française. Des expériences de théâtre y ont lieu. On y est attentif au respect de l'environnement. Un véritable dialogue avec les élèves semble y être instauré depuis longtemps.

Malgré tout, des événements regrettables s'y sont déroulés et ont marqué les élèves de primaire, présents dans le réfectoire. Certains ont été les victimes directes des agresseurs, mais toute l'école en a aussi souffert. Des élèves de rhétorique n'ont rien vu des événements, sauf ce qui a été retransmis à la télévision ou à la radio. Ils sont profondément traumatisés par l'image qui y est donnée de leur établissement. L'encadrement psychologique de ces étudiants se poursuit encore à l'heure actuelle.

Vous m'interrogez sur les actions à entreprendre pour assurer une meilleure sécurité. Il faut toujours agir en amont, cela a été fait. Cependant, les équipes mobiles resteront sur place pour accompagner l'ensemble de la communauté éducative et détecter une faille éventuelle. Malgré la volonté du chef d'établissement de maintenir l'esprit d'ouverture de l'école, il a dû se résoudre à faire installer une clôture à une entrée. Comme l'école primaire communale partage les lieux, la décision d'installer des caméras de surveillance a été prise conjointement avec la commune.

Je pense qu'il faut laisser à chaque établis-

sement le soin d'apprécier les dispositions techniques à prendre.

L'événement d'Alleur a créé un réel traumatisme parmi les élèves qui m'ont interrogé sur les mesures à prendre pour éviter qu'un tel événement ne se répète. Je n'en écarter aucune, toujours dans le respect de la vie privée, bien entendu. Je puis comprendre une certaine pression de la part des parents et la volonté d'agir des élèves. Ces derniers peuvent déjà éviter de banaliser la violence, notamment verbale. Il semble, en effet, qu'une altercation soit à l'origine des faits. C'est l'un des messages que le préfet de l'athénée et moi-même avons transmis aux étudiants. Ils l'ont d'ailleurs bien compris, en organisant un lâcher de ballons symbolique, pour montrer leur volonté de lutter ensemble contre la violence. Je pense qu'il faut surtout agir en amont : intégrer l'école dans le quartier, gérer les relations dans l'établissement, offrir une chance égale à chacun grâce à l'éducation scolaire. C'est un vaste projet !

M. Yves Reinkin (ECOLO). – L'objectif de mes questions était de mieux cerner l'attention portée à de tels événements par notre Communauté. Comme vous, monsieur le ministre, je félicite non seulement l'équipe éducative mais également les jeunes. Leurs réactions positives n'ont malheureusement pas toujours été relayées par la presse qui préfère souvent s'appesantir sur l'événement lui-même, au risque de lui donner une importance exagérée. Il faut effectivement agir en amont, nous le pensons depuis longtemps chez Ecolo. Dès le plus jeune âge, les enfants doivent apprendre à gérer leurs pulsions et leurs sentiments. Nous sommes tous des êtres violents mais il faut savoir gérer nos pulsions. En effet, c'est un vaste chantier !

La réaction des parents et des enfants est compréhensible. Toutefois, des systèmes de vidéosurveillance ne changeraient rien. Ils ne feraient que donner une fausse impression de sécurité. Les caméras n'ont pas empêché d'autres précédents malheureux... La solution ne peut pas être que technique.

Vous avez précisé que les agresseurs n'étaient pas des élèves déscolarisés. En tout cas, ils étaient en rupture scolaire au moment des faits.

Nous devons veiller à restreindre au minimum le nombre d'élèves qui se retrouvent en dehors de l'école pendant les horaires scolaires.

Que faisaient ces jeunes à cet endroit ? Étaient-ils exclus de l'école, ou en rupture scolaire ? Étaient-ils suivis ? Cette question mérite réflexion.

Quoi qu'il en soit, il existe toujours un risque,

et les citoyens doivent en être conscients.

2.3 Question de M. Léon Walry à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « création d'une école secondaire spécialisée de type 4 en Brabant wallon »

M. Léon Walry (PS). – Sous le slogan *Aidez-nous à construire notre future école*, l'asbl « Escalpade » se mobilise pour construire une nouvelle école secondaire d'enseignement spécialisé à Louvain-la-Neuve. La raison invoquée par les responsables de cette association est de permettre aux enfants scolarisés en école primaire de type 4 de poursuivre leurs études dans un enseignement secondaire spécialisé du même type.

Bien évidemment, je ne peux qu'appuyer les mesures prônant la prise en charge des enfants dans leur globalité et avec leurs spécificités, dans un souci de continuité pédagogique. Mais je souhaite néanmoins vous interroger sur quelques points.

Selon vous, la création de places de type 4 pour les enfants atteints de déficiences physiques correspond-elle à la réalité de la demande en Brabant wallon ? Quels sont les chiffres ? Peut-on considérer l'initiative de l'asbl « Escalpade » comme justifiée ?

Ensuite, je ne peux m'empêcher de faire référence au récent décret que nous avons adopté, fruit d'un long travail et de concertations bien rôdées avec les acteurs de terrain. Comment concilier, d'une part, la volonté légitime de créer une nouvelle école secondaire d'enseignement spécialisé de type 4 et, d'autre part, les nouvelles possibilités d'intégration permises par le récent décret relatif aux enfants à besoins spécifiques ?

Enfin, avez-vous connaissance d'autres initiatives de ce type dans d'autres provinces ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Je suis totalement en faveur du projet de l'asbl « Escalpade ». J'ai visité cette école, qui m'a paru remarquable. J'en ai gardé un souvenir ému. Je peux témoigner de ce que la création d'un enseignement secondaire spécialisé correspond à un réel besoin, tant en Brabant wallon qu'en Région bruxelloise.

L'excellent travail mené dans le primaire par l'équipe éducative se traduit par des résultats remarquables, en dépit du handicap des enfants. Le souhait des parents est qu'il soit poursuivi.

Je soutiens donc totalement ce projet, qui doit

être introduit par le Segec.

L'intégration des élèves handicapés dans l'enseignement secondaire ordinaire est une belle idée mais elle correspond rarement aux réalités et aux besoins de ces enfants. Parmi ceux que j'ai rencontrés, peu auraient la possibilité d'être intégrés facilement.

Je salue ce projet remarquable, la qualité du travail des enseignants et de tous ceux qui le portent. À chaque rentrée scolaire, cinq ou six initiatives similaires voient le jour pour répondre à ce type de besoins. Je continuerai à les soutenir.

2.4 Question de M. Michel de Lamotte à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'intrusion d'animateurs de radio dans les établissements scolaires »

M. Michel de Lamotte (cdH). – Au moins deux établissements scolaires de la région liégeoise ont récemment été perturbés par l'intrusion intempestive d'animateurs de la radio NRJ.

L'enjeu pour cette radio consiste à se faire inviter dans l'école par des jeunes qui y arrivent tôt, dans le but d'y faire des interviews en direct. Cela se passe sans l'autorisation de l'autorité scolaire et au mépris des dispositions décrétales, notamment celles de l'article 22 du décret « D+ ».

Dans le premier cas, la direction avait manifesté sa volonté de protéger l'établissement contre cette intrusion. Les animateurs n'ont pas réussi à y entrer au grand dam des élèves enthousiastes à la perspective de ce désordre. Ce conflit a perturbé le déroulement des cours de la matinée, généré des tensions entre la direction et les adolescents et même entre les élèves d'avis opposés.

Dans le second cas, la camionnette de la radio a été prise pour celle d'un fournisseur. Grâce à cette confusion, elle a pu pénétrer dans la cour de récréation. L'animateur en a profité pour s'engouffrer dans les couloirs. En liaison avec la radio, il commentait en direct, sur le vif, son expérience. L'animateur a refusé de sortir malgré les injonctions répétées de la direction. Devant leur insistance, il a prétendu dans son commentaire qu'on le bousculait. Cette altercation donne aux auditeurs une image négative de l'école et de ses dirigeants.

Ce type d'intrusion, assimilable à une démarche publicitaire interdite à l'école, ne pourrait-elle pas faire l'objet d'une plainte de la part des établissements ? Faut-il saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel ?

Je ne pense pas que renforcer les clôtures de sorte que les écoles ressemblent à des prisons soit une solution. À l'occasion de l'agression commise à l'Athénée royal d'Ans-Alleur, nous nous sommes déjà prononcés contre ce genre de dispositions.

J'aimerais savoir quelles sont les mesures envisagées dans le cas évoqué. Même si elle doit rester ouverte sur le monde, l'école a des missions d'éducation et de formation qu'il convient de protéger. Les jeunes sont des cibles faciles pour les publicitaires de tous bords. L'école est le lieu qui doit leur permettre de se concentrer sur leurs tâches d'apprentissage.

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Comme vous le précisez, les articles 20 à 24 du décret du 30 juin 1998 règlent le problème de la régulation des entrées des personnes dans les établissements scolaires. Les animateurs de radio ne faisant pas partie des personnes dont l'entrée est permise dans les cas d'urgence ou de flagrant délit, ils doivent obligatoirement avoir obtenu la permission du chef d'établissement pour réaliser leur reportage dans l'enceinte de l'école. Le directeur ou le pouvoir organisateur est donc en droit de porter plainte pour violation de propriété et pour trouble de l'ordre public.

Afin d'aider les élèves à construire leur personnalité dans le respect des dispositions légales et réglementaires, il est important que toute personne ayant une autorité ou une influence sur les jeunes adopte, ait, plus encore que n'importe quel autre citoyen, des comportements respectueux de la règle. Ce principe n'a apparemment pas été respecté par les animateurs de la radio.

En jouant sur le plaisir de la transgression de l'interdit, au détriment d'une institution scolaire, il est manifeste que cette radio cible un public jeune, sensible à toute remise en cause de l'autorité. Il est indéniable que l'objectif poursuivi est d'ordre publicitaire, en lien avec l'indice d'audience de l'émission. C'est tout à fait inadmissible. Il est donc de la responsabilité du chef d'établissement de réagir et le pouvoir organisateur peut saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin d'obtenir un avis sur la légalité de ces pratiques en matière de publicité et sur le respect des règles déontologiques régissant le métier d'animateur. Je ne sais pas quelle sera la réaction du CSA, mais cela m'étonnerait que ce soit des félicitations !

Je rappelle qu'il est du devoir de chaque citoyen de préserver les écoles de toute intrusion inutile afin qu'elles puissent se consacrer dans la sérénité aux apprentissages et à l'acquisition des compétences des élèves qui la fréquentent.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Je pense que chacun a intérêt à trouver le juste milieu pour que l'école reste le lieu d'éducation que nous souhaitons. Il ne faut pas mélanger les genres et toute personne doit pouvoir être soumise à son organe de contrôle.

2.5 Question de Mme Anne Barzin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « valorisation au barème 501 »

Mme Anne Barzin (MR). – Le protocole d'accord pour la période 2009-2010 conclu entre le gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement prévoit que les instituteurs ou régents ayant obtenu un master de second cycle en lien avec leur fonction dans l'enseignement fondamental ou secondaire inférieur, seront valorisés au barème 501. Cette mesure devait prendre effet le 1er janvier 2009.

Cependant, on constate que les directeurs d'établissement ne sont pas concernés par cette disposition. Il pourrait dès lors être plus intéressant financièrement pour certains d'entre eux de ne pas conserver une fonction de directeur afin d'éviter une perte salariale.

Pourriez-vous m'indiquer si vous envisagez de permettre également aux directeurs d'être valorisés au barème 501 ? Si oui, dans quel délai ? Sinon, pour quelles raisons ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – La mesure du protocole d'accord conclue pour la période 2001-2010 avec les organisations syndicales de l'enseignement est en cours d'application. Elle s'inscrit dans une double perspective. Elle vise d'abord la valorisation au barème 501 des instituteurs et régents ayant obtenu un master en lien avec leur fonction. C'est le point que vous évoquiez. Elle vise ensuite la valorisation à ce même barème des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur enseignant au degré secondaire inférieur et, pour le niveau fondamental, moyennant la réussite d'un module de pédagogie propre à ces niveaux organisé par l'Institut de formation en cours de carrière. La mise en œuvre de ce module nécessite une disposition décrétable approuvée en première lecture par le gouvernement. Elle est soumise actuellement aux procédures officielles de négociations syndicales et de concertation avec les pouvoirs organisateurs.

L'application de la totalité de la mesure étant essentiellement de nature barémique, elle pourra être réalisée par un arrêté du gouvernement. Si le

protocole a donné la philosophie de la mesure, les contours et les modalités d'application doivent encore être dessinés par le gouvernement en étroite collaboration avec les partenaires de l'enseignement. La situation des membres du personnel qui ne paraît pas d'emblée visée par la mesure mais correspond à sa philosophie sera examinée avec toute l'attention requise. L'impact sur les fonctions de promotion fait partie des éléments qui seront analysés.

Il me tient à cœur d'apporter une reconnaissance marquée à la démarche personnelle des enseignants qui cherchent à parfaire ou compléter leur formation initiale via un master. Cela participe à la nécessaire revalorisation de la fonction enseignante et, par conséquent, à l'amélioration de son attractivité. Ce dernier élément est un de mes chevaux de bataille auquel j'ai consacré un point spécifique dans le protocole d'accord signé le 20 juin 2008 avec les organisations syndicales.

Pour répondre spécifiquement à votre question : les fonctions de promotion seront analysées en fonction de la philosophie globale de la mesure.

Mme Anne Barzin (MR). – Si les directeurs ne sont pas visés, cela pourrait causer des problèmes. Dans certains établissements, ils pourraient décider de quitter leur fonction de direction pour retourner en classe.

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Nous avons précisément voulu éviter que les instituteurs ayant obtenu un master ne quittent leur fonction pour celle de psychopédagogue. Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas que les licenciés nommés au cycle supérieur soient pécutiairement dévalorisés s'ils donnent cours dans l'inférieur.

Mme Anne Barzin (MR). – Quand seront-ils fixés ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Avant la fin de la législature.

2.6 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, et à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative aux « viols commis au sein des écoles de la Communauté française »

Mme Françoise Schepmans (MR). – La presse a récemment fait état de l'augmentation du nombre de viols d'élèves commis dans des écoles en Belgique (59 cas d'agressions sexuelles recensés en 2005 pour 69 en 2007). Les attentats à la

pudeur semblent avoir diminué (139 cas en 2008 pour 122 en 2007). Ces chiffres ne correspondent peut-être pas à la réalité car il n'y a pas toujours dépôt de plainte.

Monsieur le ministre, connaissez-vous les chiffres pour les écoles de la Communauté française ? Le cas échéant, pouvez-vous me dire si l'on assiste à une escalade de la violence ? Constate-t-on des différences marquantes entre le nombre de crimes enregistrés ces dernières années en Wallonie et à Bruxelles ? N'estimez-vous pas nécessaire de généraliser les cours d'éducation relationnelle, sexuelle et affective dans les établissements scolaires ? Avez-vous chargé vos administrations respectives de se concerter pour définir d'éventuelles adaptations aux dispositifs en vigueur afin de mieux remédier à ce phénomène ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Les seuls chiffres dont nous disposons concernent le réseau de la Communauté française : onze élèves ont été exclus pour attouchements ou actes sexuels non désirés et un élève pour harcèlement sexuel obscène. Nous n'avons pas de données pour les autres réseaux. J'ai demandé à l'administration de réclamer les statistiques d'exclusion et leurs causes pour nous permettre de réaliser un *monitoring* des faits de violence. Pour la période 2005-2007, on dénombre deux cas d'enseignants en congé pour accident de travail dû à une agression à caractère sexuel.

Tant les CPMS ou les services de médiation scolaire que les enseignants ont inscrit dans leur programme une réflexion sur la problématique des violences sexuelles. Je peux vous assurer que les chefs d'établissement et les pouvoirs organisateurs veillent à protéger au maximum leurs élèves et à sanctionner lourdement les auteurs de tels actes, indépendamment des actions judiciaires entreprises par le ou les victimes.

Tout acte de violence sexuelle est un acte de trop. On ne peut toutefois systématiquement accuser l'institution scolaire de ne pas prendre les mesures nécessaires. Les enseignants mènent au quotidien un travail d'éducation remarquable qui devrait être mieux valorisé. Cependant l'école n'est pas un lieu fermé à l'abri de tout accident.

Il y a un véritable problème : nous ne disposons pas de chiffres globaux. Je peux comprendre la réticence des réseaux à les communiquer. Ce n'est pas agréable de reconnaître les agressions qui se déroulent dans son propre réseau. On préfère que cela se passe ailleurs ! Toutefois, aussi longtemps que ce *monitoring* ne sera pas dressé, je ne pourrai pas vous donner de réponse précise.

Pour nous, il est difficile de tirer des conclusions d'une enquête nationale, même si elle a toutes les apparences du sérieux.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je comprends la nécessité du *monitoring* pour permettre une évaluation correcte des violences. Cependant, il faudrait également généraliser les cours d'éducation relationnelle, sexuelle et affective. C'est un moyen de dialoguer avec les élèves qui rencontrent des difficultés dans ce domaine. Encore aujourd'hui, la généralisation de ce programme pose problème, notamment dans les écoles techniques et professionnelles. Les moyens engagés restent trop peu élevés. L'année dernière, la Communauté française avait consacré 165 000 euros au projet, ce qui ne permet pas de l'étendre à tous, notamment en début d'humanités.

2.7 Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « mesures en faveur du pouvoir d'achat : état des lieux »

2.8 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, et à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « remboursement des abonnements scolaires par la Communauté française »

Mme la présidente. – Je propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le ministre, en période de crise, toute action visant à soutenir le pouvoir d'achat est positive. Lorsque vous avez annoncé avec vos collègues de la Région wallonne diverses mesures de réduction du coût des transports et des abonnements scolaires (jusqu'à 50 % pour les jeunes de moins de 25 ans), c'était une bonne nouvelle pour tous les parents.

À Bruxelles, il apparaît cependant que l'application de cette mesure ne soit pas encore effective. En effet, il semblerait que la Stib n'ait toujours pas procédé au remboursement annoncé par la Communauté.

Monsieur le ministre confirmez-vous cela ? Si oui, quelles sont les raisons de ce retard ? Quand pouvons-nous espérer un déblocage de la situation ? Ne faudrait-il pas en informer les parents ?

De manière plus générale, pouvez-vous dresser un état des lieux des différentes mesures annoncées par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat ? Je pense notamment à l'accueil extrascolaire des enfants. Ont-elles été complète-

ment appliquées ou subsiste-t-il des problèmes ? Où en est la liquidation des budgets annoncés ?

Mme Caroline Persoons (MR). – En septembre, le gouvernement de la Communauté française avait annoncé que, pour alléger le coût de la rentrée, la moitié des frais d'abonnements scolaires seraient remboursés.

De nombreux parents bruxellois s'étonnent de n'avoir encore rien reçu alors que nous sommes déjà au milieu de l'année scolaire. Je précise que c'est la Communauté française qui doit rembourser et non la Stib. Je rappelle par ailleurs que les abonnements de la société de transports intercommunaux bruxellois sont gratuits pour les enfants de moins de douze ans.

Mes questions sont les mêmes que celles de M. Reinkin. J'aimerais en outre connaître le nombre de parents d'élèves qui ont demandé un remboursement depuis le début de l'année scolaire. Un abonnement ne couvre pas nécessairement toute l'année, il peut être renouvelé chaque mois.

Le problème est-il le même en Wallonie et à Bruxelles ? Il semblerait que seul Bruxelles soit concerné. Pourquoi ?

Plusieurs parents ont tenté d'obtenir des renseignements auprès de la Communauté française. On leur a répondu hier que « sur la base des encodages des demandes de remboursement envoyées à la Communauté française par la Stib fin décembre 2008 et en janvier 2009, l'administration a mis en liquidation quelque 29 000 demandes ». Ce chiffre est-il exact ? Quelle somme cela représente-t-il ? Quand le remboursement sera-t-il effectif ?

Enfin, pouvez-vous nous dire si cette mesure, positive pour les familles mais aussi pour l'environnement, sera reconduite l'année prochaine, voire les suivantes ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Le gouvernement de la Communauté a décidé en juillet 2008 de rembourser la moitié des frais d'abonnement scolaire. Le système fonctionne à merveille avec les Tec depuis fin octobre. Toutes les réductions ont lieu automatiquement au guichet. En outre, les Tec ont directement remboursé la moitié des abonnements de la période antérieure.

La Stib a, quant à elle, rencontré des difficultés pour gérer directement les remboursements et pour modifier ses tarifs au guichet au cours de l'année scolaire 2008-2009. Elle s'y était pourtant engagée. J'ai donc dû suppléer d'urgence à cet état de fait afin de satisfaire les usagers.

En décembre, j'ai exigé de la Stib qu'elle nous livre les demandes de remboursement. Cela fut fait au cours de la dernière semaine de décembre et dans le courant du mois de janvier. C'est pourquoi, l'administration a dû gérer en une fois 29 857 demandes de remboursement, comprenant 567 erreurs administratives de la Stib et 154 doublons à annuler.

Dès le lundi 9 février 2009, 29 013 paiements ont été mis en liquidation pour un montant total de 2 261 601 euros. De plus, 123 paiements étrangers ont été effectués ce lundi 16 février. Le règlement de ces sommes moins d'un mois après la réception des premiers rapports de la Stib est très rapide, vu les procédures de contrôle administratif et budgétaire nécessaires. Pour ce faire, j'ai invoqué l'urgence dans l'intérêt des usagers auprès de l'Inspection des finances et des services de contrôle externes. Les sommes remboursées parviendront donc aux personnes à la fin de cette semaine. À ce stade, l'arriéré couvrant la période de juillet 2008 à janvier 2009 a été apuré.

Hier, un accord semble avoir été trouvé avec la Stib pour mettre en place un système de réduction automatique au guichet dès juin 2009. Je reste en contact avec elle afin de lui fournir les renseignements nécessaires. Jusque-là, elle faisait état de difficultés administratives, techniques et de frais complémentaires. Donc, allons de l'avant.

La volonté du gouvernement est de perpétuer cette mesure l'an prochain. Elle apparaît d'ailleurs au budget et figure parmi les priorités. On parle de gratuité de l'école et les frais d'abonnement scolaire sont importants pour les parents. Nous avons donc agi sur un coût essentiel.

Le gouvernement a également pris d'autres mesures sur des matières gérées par Mmes Simonet et Fonck. L'attention du gouvernement s'est ainsi portée sur les modalités d'octroi des bourses d'étude pour l'enseignement secondaire et supérieur avec pour objectif de permettre à plus d'étudiants de bénéficier de bourses d'un montant plus important.

Aujourd'hui, environ 115 000 élèves et étudiants bénéficient d'une bourse d'étude, ce qui représente un quart de la population de l'enseignement obligatoire et un cinquième de celle de l'enseignement supérieur.

Dans un premier temps, le gouvernement, au cours de son conseil du 28 août 2008, a décidé que le budget global des allocations d'étude pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur serait augmenté de 10 %, en passant de 42 millions à plus de 46 millions d'euros. Dans un

deuxième temps, lors de l'élaboration du budget 2009, le gouvernement a ajouté 2 500 000 euros, portant le budget total à 48 555 000, soit une augmentation de 15,5 %.

Concrètement, cela représente pour les familles une augmentation moyenne des bourses d'étude de plus de vingt euros pour l'enseignement obligatoire et de plus de cent euros pour le supérieur. Les bourses passeront ainsi d'une moyenne de 186 euros à plus de 200 euros pour l'enseignement obligatoire et de 915 euros à plus de mille euros pour le supérieur.

En outre, un plus grand nombre de familles bénéficieront d'une allocation réservée aux plus bas revenus. Son montant est beaucoup plus élevé que celui des autres bourses d'étude. Ces mesures, d'application dès la rentrée 2008-2009, ont nécessité la révision immédiate d'environ dix mille dossiers qui avaient déjà été liquidés ou qui étaient en cours de paiement. La révision complète a été réalisée et les bénéficiaires qui avaient déjà perçu leurs allocations en 2008-2009 ont reçu leur complément avant le congé de Toussaint.

En matière d'enfance, il a été décidé de mettre en place une intervention « accueil ». Cette mesure est en cours d'exécution. En effet, en décembre dernier, tous les milieux d'accueil collectif ou familial, subventionné ou non, ont reçu les formulaires à compléter ainsi qu'un *vade-mecum* à destination des professionnels et un dépliant vulgarisé à destination des familles concernées.

En janvier, les formulaires complétés ont été retournés à l'administration centrale de l'ONE qui est chargée d'exécuter la mesure selon les termes fixés par l'avenant à son contrat de gestion. En ce moment même, l'ONE vérifie la recevabilité des demandes prend contact avec les familles pour des compléments d'information lorsque les formulaires sont incomplets ou erronés. Mais il n'y a pas de remise en question quant au délai dans lequel l'intervention « accueil » sera versée aux familles qui ont correctement rempli leurs formulaires, soit dans le courant du deuxième trimestre 2009.

Comme vous pouvez le constater, ces mesures sont conséquentes et permettront aux familles de mieux faire face aux difficultés sociales et économiques quotidiennes.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je vous remercie, monsieur le ministre, et prends acte de vos mesures. Les questions vous sont posées au moment même où les problèmes se résolvent ! Peu importe, seule compte votre intention de poursuivre ce programme de mesures sociales, d'autant plus importantes en période de crise, et je m'en réjouis. Je

pense, par ailleurs, qu'il faudrait sans doute envoyer les responsables de la Stib en stage aux Tec !

Par ailleurs, les mesures de réduction pour les moins de trois ans accusent un retard : elles devraient déjà être d'application. Nous interpellons la ministre Fonck sur l'avancement de ce dossier.

Les mesures qui ont été prises doivent être pérennisées. Une opération unique ne serait pas comprise par les familles.

Comme le disait avec élégance ma collègue, ce qui est bon pour le portefeuille l'est également pour l'environnement, puisqu'il s'agit des transports en commun.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. J'ai déposé une question similaire au parlement bruxellois.

Le montant que vous citez concerne-t-il uniquement Bruxelles ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Oui. Je ne possède pas les chiffres exacts pour la Région wallonne.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 50.